



SIE LA COTE SAINT ANDRE  
 3 BD DE LATTRE DE TASSIGNY

38261 LA COTE SAINT ANDRE CEDEX

SARL HMONG LBM  
 191 chemin de Vers

38440 SAINT JEAN DE BOURNAY

<b>SIRET</b>	<b>81931429500018</b>	<b>Exercice social du</b>	<b>01/07/2017</b>	<b>au :</b>	<b>30/06/2018</b>
--------------	-----------------------	---------------------------	-------------------	-------------	-------------------

VERSEMENTS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES			
	Imputations	Montants à payer	Minorations (Art. 1668 du CGI)
Impôt sur les Sociétés	01	03 5 570	04
<i>Dont crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi</i>	20		
<i>Dont report en arrière de déficit</i>	21		
<i>Dont crédit d'impôt pour investissement en Corse</i>	22		
<i>Dont crédit d'impôt recherche</i>	23		
<i>Dont mécénat</i>	24		
<i>Dont excédent du précédent exercice</i>	25		
Contribution sur les Revenus Locatifs		07	
Contribution Sociale		08	09
<b>Montant d'impôt sur les sociétés et contributions assimilées à payer :</b>		<b>10 5 570</b>	
Plus-values article 208C du CGI (SIIC)		13	
<b>Montant total à payer (case 10 + case 13) :</b>		<b>12 5 570</b>	
<b>Montant de l'imposition à payer après imputation :</b>		<b>34 5 570</b>	

PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE			
Date :	28/05/2018	Le télépaiement est obligatoire quelque soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI).	
Téléphone :			
Chèque <input type="checkbox"/>	Télépaiement <input type="checkbox"/>		
Virement <input type="checkbox"/>			
Paiement du relevé d'acompte par "Imputation"			
Contribution visée		Date de l'échéance	
		Montant à imputer	

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION			
<b>Somme :</b>	<b>Date :</b>	<b>N° d'opération :</b>	<b>Date de réception :</b>

**AIDE AU CALCUL D'ACOMPTE - IS ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES**

Cette page constitue une aide au calcul du paiement de l'IS et des contributions assimilées. Les montants inscrits dans les cases 01 à 25 sont à reporter au recto de l'imprimé à retourner au service.

**Impôt société**

Détermination des acomptes bruts		Base	Taux	Montant
A01	Acompte d'impôt sur les sociétés (au taux normal à 33, 1/3 %)	18 699	8,333333	1 558
A02	Acompte d'impôt sur les sociétés (au taux normal à 28 %)	36 880	7	2 582
A03	Acompte d'impôt sur les sociétés (au taux réduit à 15 %)	38 120	3,75	1 430
A04	Acompte sur résultat net de concession des licences d'exploitation et inventions brevetables		0	
A05	Total (lignes A01 à A04)			5 570
A06	Régularisation du 1er acompte			
A07	Montant d'acompte d'IS dû (ligne A05 +/- A06)			5 570

Crédits à déduire		Montant
A08	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	20
A09	Report en arrière de déficit	21
A10	Crédit d'impôt pour investissement en Corse	22
A11	Crédit d'impôt recherche	23
A12	Réduction d'impôt mécénat	24
A13	Imputation de l'excédent du précédent exercice (ne concerne que le 1er acompte de l'exercice en cours)	25
A14	Total des imputations sur IS (lignes A08 à lignes A13)	01

Versement		Montant
A15	Montant de l'IS à payer (ligne A07 - ligne A14), éventuellement plafonné	03 5 570
Si vous estimez que le montant des acomptes déjà versés (le présent acompte compris) est égal ou supérieur au montant de la cotisation totale dont vous serez redevable pour l'exercice concerné (article 1668 du CGI), cochez cette case		04 <input type="checkbox"/>

**Calcul du montant d'acompte des contributions assimilées**

Contribution sur les Revenus Locatifs		Base	Taux	Montant
B01	Taxe brute		0	
B02	Montant de contribution sur les revenus locatifs à payer		07	

Contribution Sociale		Base	Taux	Montant
B03	Taxe brute		0,825	
B04	Régularisation du 1er acompte			
B05	Montant de contribution sociale à payer (ligne B03+/- B04), éventuellement plafonné		08	

Si vous estimez que le montant des acomptes déjà versés (le présent acompte compris) est égal ou supérieur au montant de la cotisation totale dont vous serez redevable pour l'exercice concerné (article 1668 du CGI), cochez cette case

09

**Calcul du montant total de versement**

C01	Montant IS et Contributions assimilées à payer (case 03 + case 07 + case 08 + case 11)	10	5 570
C02	Plus-values article 208C du CGI (SIIC)	13	
C03	Montant total à payer (cases 10 + 13)	12	5 570